



Les immatriculations explosent

AUTOMOBILE • Selon les chiffres de l'OCN, les immatriculations de véhicules neufs ont bondi de 10,1% en 2015. Avec 12 786 voitures (+1163 unités), tous les records sont battus.

OLIVIER WYSER

L'année 2015 restera comme celle de tous les records au niveau du nombre de véhicules neufs immatriculés dans le canton de Fribourg. La plupart des indicateurs fribourgeois nettement au-dessus de la moyenne helvétique. C'est ce qui ressort de la conférence de presse annuelle de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), qui s'est tenue hier.

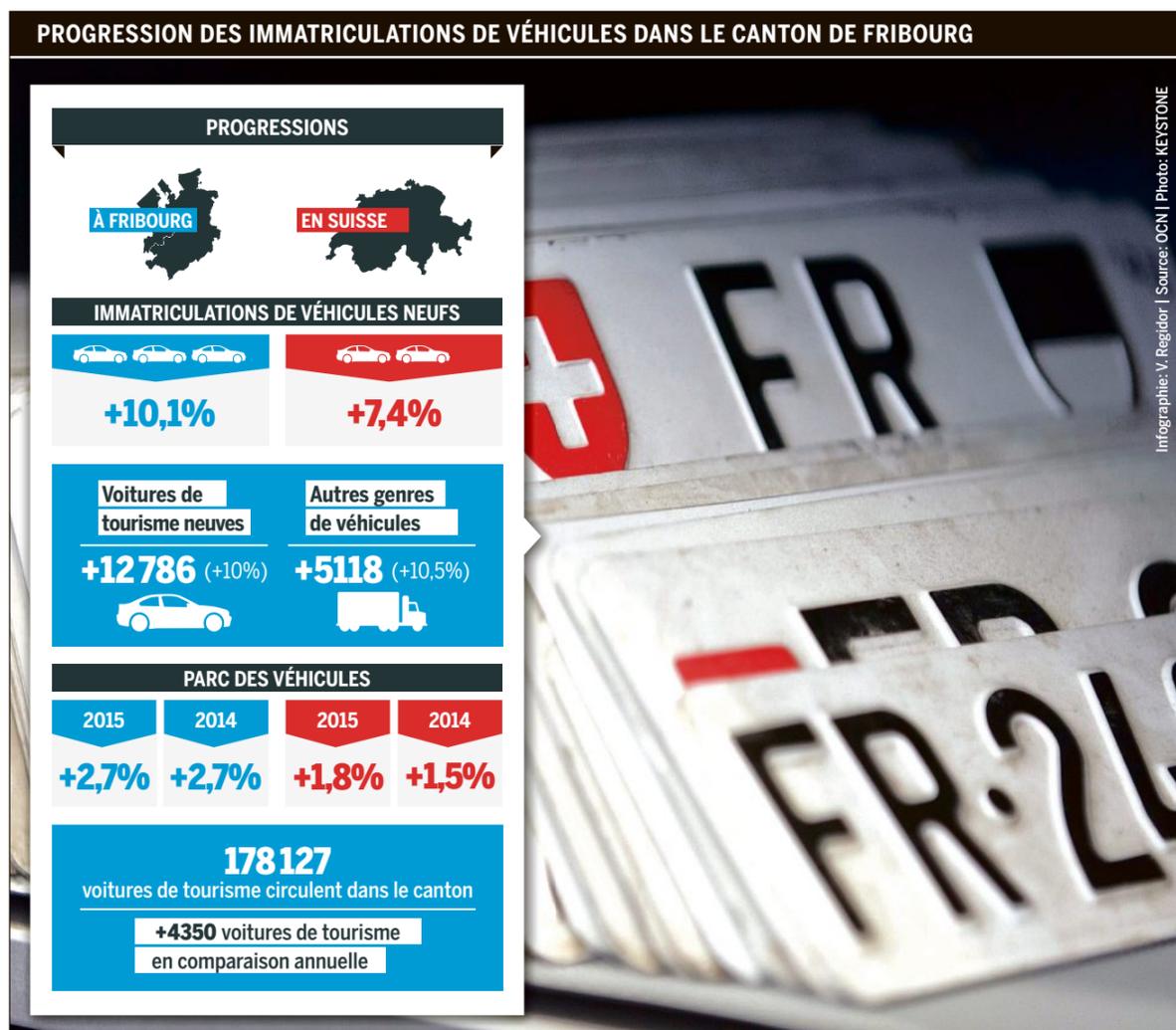
Immatriculations en hausse

Les immatriculations de véhicules neufs dans le canton de Fribourg sont en hausse de 10,1% par rapport à 2014. En Suisse, cette progression n'est que de 7,4%. Ainsi 12 786 voitures de tourisme neuves ont été mises en circulation en 2015, soit une augmentation de 1163 unités par rapport à l'année précédente. Quant aux autres genres de véhicules, 5118 unités ont été immatriculées, soit une augmentation de 10,5%. «Avec l'abandon du taux plancher de l'euro, les constructeurs ont dû faire des efforts et cela a dopé les ventes de voitures neuves. La baisse des prix est significative, environ 10%», explique Michel Brischoux, directeur suppléant de l'OCN.

A la fin 2015, 252 662 véhicules étaient immatriculés dans le canton de Fribourg, soit une augmentation du parc de véhicules de 2,7%, identique à l'augmentation constatée l'année précédente. Pour l'ensemble de la Suisse, la croissance du parc est seulement de 1,8%. Quel est l'archétype de la voiture fribourgeoise? Une voiture de tourisme de petite cylindrée, récente et émettant moins de CO₂ que la moyenne. A noter que le nombre de motos augmente également avec un total de 22 715 unités, soit une progression de 2,9% par rapport à 2014.

Résultats stables

Les revenus d'exploitation de l'OCN s'élèvent à 19,3 millions de francs et un bénéfice de 3,1 millions a été réalisé en 2015. L'Etat de Fribourg profite de ce résultat en touchant un dividende de 2,8 millions. Ces ressources permettent en outre de renforcer la prévention routière. «Après plusieurs années de croissance, une phase de stabilité se dessine. Les indicateurs progressent, mais fai-



blement», explique Marc Rossier, directeur de l'OCN. Pour rappel, le bénéfice net s'élevait déjà à 3 millions de francs en 2014. A noter qu'en 2015, 880 000 francs ont pu être alloués en prévision d'investissements futurs, comme l'extension du site de Bulle prévue pour 2017-2018.

Mesures administratives

Le nombre de mesures administratives prononcées en 2015 est de 8338, soit une diminution de 3,2% par rapport à 2014. La moyenne suisse, elle, augmente de 4,7%. Ces décisions, rendues par la Commission des mesures administratives (CMA), se répartissent en avertissements (2479) et en retraits de permis (4338). «Une mesure administrative est prononcée toutes les 63 minutes. Et toutes les deux heures, c'est un permis de conduire qui est retiré», illustre M^e André De-

mierre, président de la CMA. Le trio des motifs les plus fréquents à l'origine des mesures administratives est la vitesse (3237 cas), l'ébriété au volant (1187 cas, dont 939 où l'alcoolémie était supérieure à 0,8‰) et enfin l'inattention (928 cas).

Motocycles

Dès le 1^{er} avril 2016, la Suisse augmente à 35 kW la puissance autorisée pour la catégorie de permis de conduire «A limitée». Cette mesure permet d'être en phase avec l'offre de motocycles disponibles sur le marché suisse et avec les prescriptions de la Communauté européenne. Près d'un millier de Fribourgeois sont détenteurs de la catégorie de permis de conduire A limitée à 25 kW ainsi que d'un motocycle correspondant. S'ils continuent à conduire une moto de même puissance, ce change-

ment légal ne nécessite pas d'échange du permis. En revanche, s'ils conduisent une machine plus puissante (jusqu'à 35 kW), un nouveau permis est nécessaire. Le permis est échangé sans condition particulière et coûte 40 francs. A défaut et en cas de contrôle de police, une amende d'ordre de 20 francs sera infligée.

Prévention

Près de 350 000 francs ont été affectés à la prévention routière en 2015. L'OCN offre un vaste programme de prévention: cours dans les collèges et écoles professionnelles, journées de formation pour les seniors, etc. Il appuie en outre financièrement diverses actions conduites par des organismes publics ou parapublics comme Be my angel, Préven'fêtes, Pédibus Fribourg ou encore Alcochoix.ch. I

LA FIN DE LA PRISE DE SANG

Dès le 1^{er} octobre 2016, la détermination de l'état d'ébriété d'un conducteur sera simplifiée. Le contrôle s'effectuera directement au moyen d'un éthylomètre ayant force probante. Une prise de sang sera pratiquée en cas de suspicion de consommation de stupéfiants, à la demande de l'intéressé ou dans des cas exceptionnels. Ces éthylomètres – à ne pas confondre avec les éthylotests actuellement utilisés – fourniront des résultats juridiquement reconnus, également en cas d'infractions graves. Les résultats seront exprimés en milligrammes d'éthanol par litre d'air expiré (mg/l). OW

MÉMENTO

> **SOIRÉE TRICOT** Ouverte à tous. Arsen'alt, Derrière-les-Remparts 12, 19-21h.

> **SOIRÉE LECTURE ET MUSIQUE** Hommage à Joëlle Staggoll, écrivaine et slameuse. Centre Le Phénix, 20h30.

> **CONFÉRENCE** En l'honneur de l'exposition François Truffaut, par Serge Toubiana, commissaire de l'exposition. Suivie à 20h d'un concert-récitation de Vincent Delerm. Fondation APCd, rte Ancienne-Papeterie 170, Marly, 18h.

> **CONFÉRENCE** «Comment prendre soin de son intestin» par Christiane Meier. Restaurant de la Géline, 1^{er} étage, Marly, 19h. Info: 079 507 3273.

> **CONFÉRENCE** «La femme hiver». Librairie du Bien-Etre, 19h30. Rés: 026 322 95 31.

> **CONFÉRENCE** «La foi autrement - Un monde à aimer», prendre le temps de s'interroger sur notre foi, avec Evelyne Maurice et Isabelle Reuse. Salle paroissiale de St-Pierre, 20-21h30.

> **TABLE RONDE** «Africaines en clichés: images, perceptions, réalités», en présence notamment de Mutombo Kanyana, secrétaire général du CRAN-Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse, et de Serge Gummy, rédacteur en chef de «La Liberté». BCU de Fribourg, 19h.

> **SOUTIEN SÉPARATION** Pour personnes séparées ou divorcées. Office familial, av. de la Gare, 19h30-21h. Rens. 026 322 10 14.

SPIRITUALITÉ

> **PRIÈRES St-Hyacinthe:** je, ve 6h50 laudes et messe, 12h25 office du milieu du jour, 18h30 méditation, 19h vêpres, sa 12h messe, 19h30 vêpres, 18h30 adoration, 19h vêpres. **St-Justin:** je et sa 8h, ve 7h30 messes. **St-Nicolas:** je, ve 8h laudes, 18h vêpres, 18h15 messe, ve 17-18h confessions, sa 8h30 messe. **St-Maurice:** ve 8h messe. **St-Pierre** (chap. St-Joseph): je-ve 8h30 messes, sa 16h30-17h30 confessions. **St-Thérèse:** je 8h, 8h45 (D), ve 18h30 messes, sa 16-17h confessions. **Christ-Roi:** ve 8h30-18h exposition du St-Sacrement, 17h15-18h15 et sa 16-17h confessions; chap.: je, sa 8h, ve 18h15 messes. **Cordeliers** (chap. de la Vierge Noire): di 21h adoration perpétuelle. **Ingenbohl:** je, ve, sa 8h15 messe. **Mai-grauge:** di 16h45 vêpres et adoration. **Montorge:** di 17h vêpres. **Notre-Dame:** je-ve 9h et 18h30, sa 9h messes. **Providence:** je, ve 17h, sa 10h messe ou communion. **Visitation:** di 17h30 vêpres. **Centre Ste-Ursule:** ve 12h15 messe. **Bourguillon:** sa 8h15 messe de pèlerinage, di 15h15 célébration mariale. **Synagogue** (rue Jos.-Piller 9): ve 18h45 office, sa 9h office. **Mosquées** Centre de l'association des musulmans de Fribourg: ve 12h30.

TRIBUNAL DE LA SARINE

«La prostitution à 14 ans, cela m'a complètement cassée»

NICOLE RÜTTIMANN

«Les images me hantent. Cela a gâché ma vie. Je suis cassée.» C'est d'une voix entrecoupée de sanglots et très épuisée qu'une Fribourgeoise de 18 ans a décrit hier, devant le Tribunal pénal de la Sarine, ce qu'elle et son amie – dispensée de comparaître – ont vécu entre juillet 2011 et janvier 2012.

Sur le banc des accusés, dissimulé par un paravent, un Turc naturalisé suisse de 43 ans, ex-patron d'un restaurant de Fribourg aujourd'hui liquidé. Celui-ci, notamment accusé d'encouragement à la prostitution et d'actes sexuels avec des enfants, nie catégoriquement: «C'est un cauchemar et je souhaite que le tribunal m'en sorte», assure-t-il.

Les faits qui lui sont reprochés remontent à 2011. Le prévenu et l'adolescente se connaissent: elle garde sa plus

jeune fille, et son père et lui sont amis. Ils se voient souvent au restaurant. C'est là qu'une de ses amies fera la connaissance du prévenu. Elle est alors âgée de 14 ans, et son amie, 19. Toutes deux sont décrites comme fragiles psychologiquement et vulnérables.

En juillet, le prévenu surprend une conversation entre elles dans son restaurant, évoquant un besoin d'argent. Il leur propose alors un travail bien rémunéré qui s'avère être de la prostitution, selon l'acte d'accusation. Elles acceptent et ont des relations sexuelles tarifées avec lui, le plus souvent les trois, dans un appartement au-dessus du restaurant, une pièce en ville ou son bureau. Puis il les présente à d'autres clients, d'origine turque comme lui, qui n'ont pas pu être appréhendés. A chaque fois, l'accusé est présent et propose de l'alcool aux adolescentes. S'il les rémunère d'abord, il

demande bientôt à être satisfait gratuitement. La situation se poursuit jusqu'à fin 2011, où l'adolescente lui fait part de son souhait d'arrêter la prostitution. Mais elle doit céder, le prévenu menaçant de montrer à son père une vidéo d'une relation tarifée. Après avoir notamment été séquestrée une heure avec son amie devant un film pornographique, elle finit par craquer et décide tout de même de dénoncer les faits à son entourage.

«Ce n'est qu'un complot visant à détruire mon commerce», a assuré le prévenu. Selon son avocat, M^e Engin Kahraman, l'homme n'aurait été qu'un «bouc émissaire pour apaiser la conscience de filles attirées par l'appât du gain». Il n'aurait «rien à voir avec cela». Et de mettre en doute la crédibilité des plaignantes, soulignant des incohérences dans leurs déclarations et rappelant les «troubles psycho-

somatiques» dont souffre la plus jeune, qui lui auraient «fait perdre la notion de réalité et inventer cette histoire». Il a demandé l'acquiescement de son client ainsi qu'une indemnité morale de 7000 francs.

Des propos qui ont fait bondir la procureure Yvonne Gendre. «Le mensonge transpire dans chacune de ses paroles», a-t-elle affirmé, relevant que, hormis ses dénégations, rien n'était constant dans les propos de l'accusé. «Terrorisée» et craignant que son père n'apprenne les faits, la jeune fille avait beaucoup hésité à porter plainte, a-t-elle rappelé. L'experte s'étant entretenue avec la victime, «certes perturbée mais intelligente», a relevé que ses propos étaient «crédibles». Quant aux divergences de détail de ses déclarations par rapport à celles de son amie, relevées par la défense, elles s'expliquent par le fait qu'elles étaient saoules lors des rap-

ports et plus mal à l'aise qu'elles ne voulaient se l'avouer, selon la procureure.

En outre les surveillances téléphoniques, les propositions déplacées du prévenu à ses employées ou son recours régulier à la prostitution appuient la thèse de ses mensonges, relève-t-elle.

Et de souligner «le rôle déterminant du prévenu dans la décision de l'adolescente de se prostituer, qui, sans cela, ne l'aurait jamais fait». «C'est une faute lourde!» a conclu Yvonne Gendre, qui a requis une peine ferme de trois ans et demi. L'avocate de la plaignante, M^e Manuela Bracher Edelmann, s'est ralliée aux propos de la procureure et a demandé de surcroît le versement d'une indemnité pour tort moral de 25 000 francs à la plus jeune victime et 3000 pour la seconde.

Le tribunal rendra son jugement la semaine prochaine. I